

09/2019. Communiqué

Fin de l'action en détention pour le Genepi

Lors de la dernière assemblée générale annuelle du Genepi, qui a traditionnellement lieu en juin, les militant.e.s de l'association ont décidé, par le biais d'un vote respectant les quorums prévus dans les statuts, de mettre fin à l'un des piliers historiques du Genepi : l'action en détention.

Si peu de temps après la signature d'une nouvelle convention, il nous est apparu important d'expliquer les raisons de ce revirement.

Ce vote est le fruit d'une réflexion sur le sens des actions du Genepi, réflexion portée depuis de nombreuses années par les équipes se succédant, jusqu'à l'essoufflement. Il n'est donc pas le reflet de l'opinion trop radicale d'une poignée de militant.e.s du Genepi et ne saurait se réduire à un point de vue.

Il s'agit avant tout d'une décision politique, qui peut être analysée en parallèle d'une critique historique de l'enfermement et du rôle de la prison dans la société, critique prononcée par les militant.e.s de l'association mais surtout par les prisonnier.e.s et les ancien.ne.s prisonnier.e.s, les proches de détenu.e.s, ainsi que certains autres collectifs, certain.e.s sociologues, médecins, etc.

Initialement créé par le gouvernement pour, en partie, acheter la paix sociale dans les prisons à la suite des mutineries, le Genepi a vu le jour en 1976. Dès lors, une centaine d'étudiant.e.s des grandes écoles ont pu entrer en détention et proposer aux personnes détenues des ateliers scolaires. L'objectif était de sensibiliser les futurs employeurs et chefs d'entreprises à la réinsertion sociale des prisonnier.e.s.

Cependant, dès 1981, le Genepi affirme ne pas subordonner sa définition de la réinsertion à celle qui transparaît alors dans les politiques publiques, en accord avec Laurent Jacqua qui a, récemment encore, rappelé que la réinsertion est "un mot générique qui fait partie du langage institutionnel" [Dans le podcast [« Comment refaire sa vie après la prison ? »](#) – 20 minutes – 03/09/2019].

Depuis, presque toutes les évolutions de la pensée du Genepi sont retracées dans les [prises de position](#) de l'association.

En 2011, l'identité de l'association évolue : les genepistes souhaitent d'une part de ne pas restreindre les actions de l'association aux seuls ateliers en détention et d'autre part, en finir avec un acronyme – Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées – qui ne reflète plus le projet de l'association. Le Genepi change son objet social et milite désormais pour [« le décloisonnement des institutions carcérales par la circulation des savoirs entre les membres de l'association, la société et les personnes incarcérées »](#).

En 2017, dans une optique de réflexion politique sur l'action en détention, le Genepi a déterminé des « limites basses » au niveau national, constituant un cadre minimum pour ses interventions. Parmi ces lignes rouges à ne pas franchir : la présence de dispositifs d'écoute et de vidéosurveillance dans les salles d'ateliers, la pratique de fouilles à nu après les ateliers, la présence de listes d'appels ou tout autre système « du bâton et de la carotte » dans lequel s'inscrirait contre son gré le Genepi. Dans les faits, faire respecter ces limites basses s'est révélé pratiquement impossible et nombre de groupes locaux ont passé outre.

L'engagement des genepistes devrait aller de pair avec une conscience militante des enjeux politiques liés aux différents lieux d'enfermement. L'appréhension de ces enjeux porte les militant.e.s du Genepi à proposer une critique radicale de l'enfermement, devenue, au fil des années, de plus en plus inacceptable pour l'administration pénitentiaire.

En 2018, après un long silence, cette dernière décide de rompre la convention qui la liait à l'association, évoquant une baisse du nombre d'heures d'ateliers donnés en prison et une critique des politiques pénitentiaires de la part des bénévoles du Genepi. Il s'agissait surtout d'une *sanction politique*, comme nous l'avons rappelé dans nos nombreux communiqués. C'est suite à une phase de médiatisation intense et grâce à de vastes soutiens (que nous remercions encore aujourd'hui) que le Genepi a pu récupérer une convention.

Cette convention reflète la vision qu'a l'administration pénitentiaire du rôle de l'associatif en prison. En effet, elle semble percevoir le Genepi comme un prestataire de services éducatifs permettant d'obtenir une paix sociale relative en détention : *“Aujourd'hui, travaillant à la transformation sociale. Demain, prestataires du gouvernement pour l'accompagnement social, à moindre coût, des politiques néo-libérales”*, écrivaient à l'époque les camarades du syndicat ASSO – Solidaires [[Genepi : contre la vassalisation du secteur associatif !](#) – Syndicat ASSO – 05/11/2018]. Avec cette nouvelle convention, l'administration pénitentiaire limite l'action du Genepi au seul cadre scolaire, empêchant tout atelier à vocation politique ou même simplement culturelle en détention. De plus, le respect des limites basses serait encore rendu impossible, étant donné les politiques sécuritaires actuelles.

« Les intervenants acceptent pendant un temps donné de se soumettre à un règlement, acceptent d'être détenus. Ça renvoie à ma propre histoire, quand je refusais que ma famille vienne au parloir car je refusais que pendant une demi-heure ma famille soit détenue et se soumette à un règlement auquel elle n'avait pas à se soumettre. Ce que je reproche aux intervenants, c'est ça, « vous venez en prison vous enfermer avec nous pendant un temps donné, mais vous en sortez très vite, et quand vous en sortez, vous emmenez plus de choses que vous n'en avez amené. »

Ça ne valait pas la peine mais ça valait le coup, [propos d'Hafed Benotman](#) – L'Envolée

Mettre en œuvre cette convention, si cela était possible, serait un retour en arrière pour le Genepi, transformé en partenaire docile, acceptant toutes conditions de l'administration pénitentiaire, vidé de sa substance critique. Par ailleurs, **il faut absolument savoir que l'administration pénitentiaire a souhaité, alors que nous nous apprêtions à signer la nouvelle convention, ajouter une clause relative à la communication du Genepi** ; cette clause aurait donné à la DAP un droit de surveillance sur nos prises de parole et de position, et leur aurait facilité la possibilité de mettre un terme (de nouveau) au partenariat.

“[...] de nombreuses associations, en étant financées par des subventions publiques, sont aujourd'hui dépendantes des politiques d'Etat et perdent de leurs libertés.

Bien qu'elles complètent les services publics, ces associations font largement appel au bénévolat et aux emplois précaires, allégeant l'Etat de charges importantes."

Les associations servent-elles le capitalisme ? – Des utopies – 11/05/2018

C'est justement parce que le Genepi a longtemps cherché à maintenir l'action en détention au prix de nombreuses concessions, que nous, militant.e.s, nous sommes retrouvées face à nos contradictions, acceptant par exemple le tri entre les « bon.ne.s détenu.e.s », ceux qui pourraient avoir accès aux ateliers du Genepi, et les autres.

De plus, les motivations personnelles des bénévoles souhaitant entrer en détention (tourisme carcéral, valorisation sur un CV pour l'avenir professionnel, symbolique d'une expérience « humanitaire » ou « humaniste ») se heurtent parfois à notre recherche d'une justification politique à l'action en détention.

Par ailleurs, l'action en détention est justifiée par l'idée d'un « bol d'air » qu'apporteraient par leur seule présence les genepistes au sein des murs. Cela est parfois vrai, puisque cela nous a été directement rapporté par des personnes enfermées. *Pourtant, quel espace peut-on vraiment créer face à la violence des rapports de domination amplifiés par la prison et dans la prison ?*

« S'enfermer volontairement » pour en ressortir aussi vite, peut accentuer cette violence tout autant que le rapport asymétrique d'étudiant.e.s principalement blanc.he.s et privilégié.e.s entrant en prison pour exercer une forme de « leçon » :

“- Il [l'intervenant] est arrivé, j'étais sceptique, très très méfiant, limite paranoïaque. Je me disais : en voilà encore un qui vient en prison pour nous faire la leçon... la leçon artistique. Parce qu'on serait des cancre au niveau du théâtre ou de l'image vidéo ou cinématographique, et je me suis dit : tiens , celui-là je vais me le faire !

– Cet atelier, tu t'en es servi comme d'une tribune ?

– Pas forcément comme d'une tribune, mais comme d'un outil de combat vis-à-vis des autres détenus qui étaient avec moi et vis-à-vis de Jean-Christophe ; sans sortir du cadre de ce qu'était pour moi l'art théâtral, passion que je partageais avec Jean-Christophe avant la prison.

– Alors, comment as-tu posé les termes [du combat] ?

– Je voulais savoir si le détenu ne serait pas pour lui une matière plastique (au même titre que la terre chamottée pour un sculpteur, que

la peinture pour un peintre) qu'il faudrait malaxer, travailler, et présenter à l'administration pénitentiaire, qui serait ravie de pouvoir montrer des détenus moulés dans un discours intellectuel, artistique, etc. »

Hafed Benotman, op.cit.

Le profond problème de l'action en détention est qu'elle participe à une forme de légitimation de l'enfermement et du système pénal en le recouvrant d'un vernis humanitaire (achat d'une paix sociale via la "formule bénévolat", qui permet de pallier au manque de professeur.e.s en prison). La prison condamne des milliers de personnes, "damnés et misérables" [Rigouste Mathieu, *La domination policière. Une violence industrielle*, La Fabrique, 2012], à des peines de mort sociale, et la prison tue – au moins 131 suicides ou mort suspectes en 2018 dans les prisons françaises. Dans le contexte sécuritaire qui est le nôtre, comme à la prison de Condé-sur-Sarthe [lire notre [zine](#) Passe-Murailles de juin 2019 et [l'article](#) de l'Envolée du 24 juillet 2019], être un prestataire de services n'est pas acceptable.

Dans certains cas, l'intervention en prison serait conditionnée à la mise en place d'encore plus d'outils de contrôle sur les personnes qui viennent en atelier, les personnes détenues en premier lieu, parfois aussi les bénévoles du Genepi.

En novembre 2018, nous énoncions :

« #LaPrisonSeFerme »

Mais, cela faisait bien longtemps, éternellement, qu'elle était « fermée ». En réalité et sans jeu de mot, cela faisait plusieurs mois que les relations avec les DISP (les interlocuteurs.rices en région de l'administration) ne facilitaient pas, voire empêchaient, notre entrée en prison – parfois en raison des "prises de position *soviétiques* du Genepi" (sic). On ne voulait plus de nous ! Que voulions-nous ?

Le Genepi doit opérer un tournant, dans un contexte d'ultra-répression opérée par le gouvernement Macron, qui tente de museler les associations contestataires. N'oublions pas que c'est dans ce contexte politique que s'inscrivent la fin de la convention, les négociations, la décision de la fin de l'action en détention enfin.

Il était ainsi nécessaire de se couper un peu plus de l'institution-répression qu'est la prison.

Cependant, cela ne veut pas dire que nous nous coupons des prisonnier.e.s, au contraire. Relayer la parole des prisonnier.e.s, la croire, la prendre comme parole politique, n'a jamais été conditionné à une intervention en détention.

Notre désir est de travailler à la lutte avec les prisonnier.e.s, les ancien.ne.s prisonnier.e.s, [leurs proches](#), les collectifs et associations au coeur de cette lutte. De continuer à sensibiliser comme nous l'avons activement fait l'an dernier.

"L'idée c'est d'agréger toutes les forces présentes, pas dans une posture de simple solidarité mais bien de cause commune, avec des objectifs communs.", énonce D., membre de la Chapelle Debout, dans un entretien à propos du mouvement des Gilets noirs [[Les Gilets Noirs, c'est pas un collectif, c'est un mouvement ! Archéologie d'une lutte antiraciste](#) – Plateforme d'Enquêtes Militantes – 01/09/2019].

L'association évolue, et il est certain qu'un bon nombre de ceux qui nous suivent ne seront pas d'accord avec cette évolution. Mais elle est le fruit d'un temps long de réflexions en interne, d'expériences, d'analyses. La restructuration prendra du temps.

Le recrutement s'annonce et toute personne est la bienvenue dans l'association, étudiant.e ou non !

Nous remercions nos soutiens et camarades de lutte.
Force et courage aux prisonnièr.e.s et à leurs proches !

Le Genepi, septembre 2019

Contacts

Éloïse Broc'h – 07 52 05 59 08

Hoël Lorvellec – 06 46 62 85 71